Programme de Formation

FA04 - Les marchés publics de défense et de sécurité

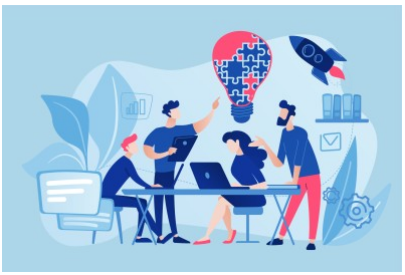

Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : À distance

Prochaine session : ***début*** 18/05/2027

fin 18/05/2027

Contenu pédagogique

Public visé

Personne ayant besoin de connaître les dispositions propres aux marchés de défense ou de sécurité

Objectifs pédagogiques

Connaître les principes et le champ d'application des MPDS

Connaître les procédures de passation et d'exécution des marchés de défense ou de sécurité

Description

1. Introduction

Qu'est-ce qu'un marché de défense ou de sécurité ?

Pourquoi une réglementation propre aux marchés de défense ou de sécurité ?

Rappel du contexte légal et réglementaire

2. Champ d'application et principes fondamentaux

Les objectifs, principes et moyens des MPDS

Les exclusions propres aux MPDS

Notion de contrat mixte lorsque le contrat à passer concerne un besoin relevant du régime des exclusions et de l'article 346 du TFUE ou du périmètre MPDS et du code de la commande publique

Les centrales d'achat et les marchés de MPDS

La prise en compte des mesures de protection du secret

3. La préparation des marchés de défense et de sécurité

Une définition du besoin calquée sur les règles générales applicables aux marchés classiques

Une démarche contractuelle marquée par des spécificités

Réaffirmation d'un allotissement facultatif

4. La passation des marchés de défense et de sécurité

es procédures de passation plus souples

L'appel d'offres est la procédure de droit commun

La procédure négociée avec concurrence est ouverte aux pouvoirs adjudicateurs à la différence du décret classique

Une plus grande ouverture des marchés négociés sans concurrence et sans publicité (15 cas)

Modalités de publicité et de mise en concurrence : le renouveau de l'avis de pré-information

L'accès au DCE selon les règles de communication et d'échanges d'information, avec en perspective l'ouverture vers la dématérialisation totale

Les interdictions de soumissionner obligatoires et propres aux MPDS

Les différences et positionnement par rapport aux obligations générales et facultatives des marchés publics classiques

La présentation des candidatures : typologie des candidats (opérateurs de l'Union européenne, des pays tiers, groupement d'opérateurs)

Les mesures de protection du secret dans la passation et l'exécution : habilitation préalable, gestion des informations sensibles, avec des supports protégés ou classifiés dans l'intérêt de la sécurité nationale

Les garanties en matière de sécurité des approvisionnements, au stade de la présentation des offres et de l'exécution

Focus sur les procédures intéressant le Ministère de la Défense pour des achats spécifiques (non sur étagère)

Le partenariat d'innovation, dialogue compétitif

Les cas des marchés comportant des aléas techniques importants : le maintien du régime dérogatoire des provisions

Les marchés de partenariat de défense et de sécurité

5. L'exécution des marchés de défense et de sécurité

Un régime financier spécifique pour les services du Ministère de la Défense : avances, acomptes, garanties

La notion de sous-contractants

Sous-traitants et sous-contractants : quelles différences ?

Comment rejeter un sous-contractant ?

Comment imposé qu'une partie du marché soit sous-contractée ?

La mise en concurrence des sous-contractants

Modifications en cours d'exécution : des particularités sensibles

Prérequis

Connaître les règles de base de la réglementation des marchés publics

Modalités pédagogiques

La formation reposera sur l'alternance d'apports théoriques et de mise en situations tirées du vécu des apprenants.

Moyens et supports pédagogiques

Le support remis aux participants contiendra le cadre juridique, les principales jurisprudences applicables, les points de vigilance, les liens vers diverses ressources documentaires et les cas pratiques.

Modalités d'évaluation et de suivi

QCM de début et de fin de formation

Mise en situation et cas pratiques

Tour de table

Evaluation à chaud

Informations sur l'accessibilité

Cette formation est accessible aux personnes porteuses de handicap. Veuillez nous signaler si vous êtes une personne en situation de handicap (PSH) pour pouvoir adapter notre approche pédagogique et/ou mettre en place des mesures de compensation.